

# Que faire en cas de fortes pluies, ou d'inondations ?



À la sortie de cet été caniculaire, on a du mal à l'imaginer, mais l'automne ou l'hiver peuvent être très pluvieux, et c'est tant mieux pour la nature !

Quand les pluies surviennent abondamment, sur une courte période, c'est souvent synonyme d'inondations. Notre territoire est fréquemment touché par ce type d'intempéries.

## Que faire en cas de fortes pluies et d'inondations ?

### Les bons réflexes à adopter.

- Tout d'abord, je me tiens informé de l'évolution de la situation, via les médias locaux (radio). Je respecte les consignes des secours et/ou de la mairie.
- Je me soucie des personnes vulnérables et isolées, notamment de mes voisins. Je communique avec eux en privilégiant les SMS, pour laisser les lignes téléphoniques accessibles aux secours.
- Je prépare un sac d'urgence, pour être prêt à quitter mon domicile, si les secours ou la mairie me le demande.
- Je reste, ou j'entre à l'intérieur d'un bâtiment. Je monte en hauteur, à l'étage si cela est possible.
- Je reporte tous mes déplacements, que ce soit à pied ou en voiture.
- Je coupe les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans me mettre en danger.
- Je conserve une copie, en lieu sûr, de mon contrat d'assurance et des documents essentiels.



Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550  
Maroilles.

Tel : 03 27 14 90 80 - [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr)

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc :

[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

Illustrations ©PNRA

Plus d'informations sur :

<https://www.ecologie.gouv.fr/pluie-et-inondation>

[https://mobile.interieur.gouv.fr/content/download/68851/501548/file/PFMS\\_jeprotegemafamille.pdf](https://mobile.interieur.gouv.fr/content/download/68851/501548/file/PFMS_jeprotegemafamille.pdf)